

collective prévu dans la Charte des Nations Unies, qui, selon lui, est la voie adéquate pour rétablir le respect des droits fondamentaux, l'auteur conclut que les États pourraient, dans des situations extrêmes, intervenir militairement, à titre individuel. Cependant, une telle intervention ne devrait être entreprise que dans des limites très strictes, afin d'éviter qu'elle ne puisse être considérée comme illicite. Les critères retenus par le professeur Bermejo sont: l'existence d'une grave violation des droits fondamentaux de l'homme, l'échec de la mise en œuvre préalable d'autres moyens dans le but de sauvegarder les droits en question, la proportionnalité entre l'usage de la force et les objectifs poursuivis, le caractère restreint de l'opération dans le temps et dans l'espace, ainsi que l'obligation de soumettre un rapport complet au Conseil de sécurité ou à tout autre organisme régional.

De l'analyse qu'il fait de la pratique internationale des États après 1945, le professeur Bermejo conclut que le cadre juridique onusien en matière de recours à la force n'est pas le plus approprié à la nouvelle situation internationale. Et ce sont précisément de telles faiblesses qui l'ont amené à réaliser cet important travail d'analyse, lequel s'achève sur un appel à envisager de nouvelles manières d'aborder la question, ainsi qu'à chercher des réponses juridiques claires et satisfaisantes.

Bien que l'auteur qualifie d'«humanitaires» les interventions qu'il analyse, de telles considérations s'appliquent, à notre avis, plus à des situations de violations massives des droits de l'homme, qu'à des situations de conflits armés.

Nous sommes certains que cette monographie qui, il convient de le souligner, est bien structurée, documentée et écrite avec rigueur, fournira au lecteur une vaste matière à réflexion.

María Teresa Dutli

NOTES DE LECTURE

- **Fontes Historiae Iuris Gentium – Sources to the History of the Law of Nations**, Edited by Wilhelm G. Grewe. Volume 2 (1493-1815), Volume 3/1, 2 (1815-1945). Walter de Gruyter, Berlin, New York, 1988-1992, 741 pp., 1339 pp.

Nous tenons à signaler cet important recueil de documents de droit international qui réussit à concilier des buts apparemment inconciliables: couvrir toute l'histoire du droit international par les principaux documents et dans les langues les plus importantes tout en restant accessible aux bibliothèques privées et personnelles des lecteurs.

Le recueil couvre la période allant de l'époque de l'Orient ancien, de la Grèce et de la Rome antique, du Moyen Age (Volume I qui paraîtra en 1994), jusqu'à la période moderne: 1493-1815 (Volume II, paru en 1988), 1815-1945 (Volume III/1, 2, paru en 1992).

Cet ouvrage monumental a pour but de remplir une lacune dans la documentation du droit international. Depuis le recueil de Strupp,¹ il n'y a pratiquement pas eu d'ouvrages couvrant une période aussi longue. *The Consolidated Treaty Series* de Clive Parry ne couvre que la période de 1648 à 1945, mais en 230 volumes. *Fontes Iuris Gentium* publié par le *Kaiser-Wilhelm-Institut für ausländisches öffentliches Recht und Völkerrecht* de Berlin ne publie que des documents du droit international contemporain, en anglais, français et allemand. En ce qui concerne le droit international humanitaire, ce recueil est important, car nous y trouvons les documents ne figurant pas dans les collections spécialisées du droit des conflits armés, qui se limitent aux documents (traités, conventions et autres documents) qu'à partir de la codification de ce droit, c'est-à-dire à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Mentionnons notamment les textes des capitulations (Capitulations franco-turques de 1535 et 1740), nombreux traités de paix, y compris le Traité de paix de Versailles de 1919, lettres et ordres concernant les repréailles, les règles de la guerre maritime, la course, les prises, ainsi que les dispositions relatives à la neutralité.

En ce qui concerne la codification du droit des conflits armés, le recueil contient les principaux documents: Déclaration de Paris de 1856 relative au droit maritime, Déclaration de Saint-Petersbourg de 1868, les principaux documents des Première et Deuxième Conférences Internationales de la Paix de 1899 et 1907, Conventions de Genève de 1864 et 1929, Protocole de Genève de 1925, ainsi que les documents relatifs aux Première et Seconde Guerres mondiales, etc.

Le Recueil donne une image du développement du droit international dans son ensemble. En raison de son volume relativement restreint, il est utile non seulement aux grandes bibliothèques, mais également à tous ceux qui ont besoin et souhaitent avoir à portée de la main les principaux documents concernant l'évolution du droit international. Pour cette raison, le recueil sera apprécié des historiens, chercheurs en sciences politiques, diplomates, étudiants, juristes praticiens, ainsi que de ceux qui, en général, s'intéressent au droit international public.

Jiri Toman

Institut Henry-Dunant

¹ Strupp, Karl, *Urkunden zur Geschichte des Völkerrechts*. Gotha, Friedrich Andreas Perthes A.G., 1911-1912, 3 vols.; Strupp Karl, *Documents pour servir à l'histoire du droit des gens*, Hermann Sack, Berlin, 1923, 5 vols.